

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

Présents : F. DUPUIS - A. BOIGELOT – B. DUPARCQ - L-P. SECCI - N. ZIANE - N. LADEVEZ - F. GREBEAU - F. CAPLIEZ - P. WALCZAK – N. PRZYBYLA - R. WYZGOLIK - V. BERNARD – B. LEBACQ - N. BOUCHKIR – M-T. FLANQUART - F. GAZET – Y. BERNARD - F. VIAL - C. VAN HEUE – C. POT CHABIERSKI - J. GELDOF

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Huit procurations sont présentées : A . BAOUCHE représenté par F. GREBEAU
D. DEDOURGES représenté par Y. BERNARD
N. PRZYBYLA représentée par N. ZIANE
P. CALLOT représenté par N. LADEVEZ
A. DIEVART représentée par L.P SECCI
A. CAPPE représentée par B. DUPARCQ
P. LICTEVOUT représenté par A. BOIGELOT
J.P DUMAINIL représenté par F. VIAL

Absent(s) :

Retard :

Début du Conseil Municipal : 17 H 00

-:~::~:~::~:-

Madame Nadine LADEVEZ est désignée comme secrétaire de séance.

-:~::~:~::~:-

Monsieur François VIAL demande à Madame de Maire d'exercer son pouvoir de Police. Monsieur David WOJDOWSKI étant dans le public, Monsieur VIAL expose un différent devant les tribunaux.

Pour la sérénité des débats, Madame le Maire demande à Monsieur Davis WOJDOWSKI de quitter la salle.

Monsieur Davis WOJDOWSKI quitte la salle.

-:~::~:~::~:-

Compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2021

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2021.

Le compte rendu est adopté à 24 voix pour et 5 abstentions

Compte rendu des décisions du Maire

- n° 13/2021 : Marché n°2021/04 : l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une analyse des besoins sociaux pour le compte du CCAS de Oignies (Lot n°1) et une étude, diagnostic et prospective relative aux effectifs et à la sectorisation scolaire ainsi qu'au patrimoine scolaire et extrascolaire (Lot n°2). Lot n°1 : AMO dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux pour le compte du CCAS

- n° 14/2021 : Marché n°2021/04 : l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une analyse des besoins sociaux pour le compte du CCAS de Oignies (Lot n°1) et une étude, diagnostic et prospective relative aux effectifs et à la sectorisation scolaire ainsi qu'au patrimoine scolaire et extrascolaire (Lot n°2). Lot n°2 : AMO dans le cadre d'une étude, diagnostic et prospective relative aux effectifs et à la sectorisation scolaire ainsi qu'au patrimoine scolaire et extrascolaire

- n° 15/2021 : Marché n°2021/02 : Réhabilitation et extension du site de la fosse 2 d'Oignies en Centre Culturel. Lot n°2 : Espaces verts

- n° 16/2021 : Marché n°2021/02 : Réhabilitation et extension du site de la fosse 2 d'Oignies en Centre Culturel. Lot n°4 : Charpente métallique

- n° 17/2021 : Marché n°2021/02 : Réhabilitation et extension du site de la fosse 2 d'Oignies en Centre Culturel. Lot n°6 : Menuiseries extérieures

- n° 18/2021 : Marché n°2021/02 : Réhabilitation et extension du site de la fosse 2 d'Oignies en Centre Culturel. Lot n°11 : Serrurerie

- n° 19/2021 : Marché n°2021/02 : Réhabilitation et extension du site de la fosse 2 d'Oignies en Centre Culturel. Lot n°14 : Serrurerie et machinerie scénique

- n°20/2021 : Marché n°2021/04 : Marché public de prestation de services en assurances dans le cadre de la construction réhabilitation d'un Centre Culturel. Lot n°1 : Dommage ouvrage

- n° 21/2021 : Marché n°2021/04 : Marché public de prestation de services en assurances dans le cadre de la construction/réhabilitation d'un centre culturel. Lot n°2 : Tous risques chantier

- n° 22/2021 : ACHAT-21/01-SAMP : Progiciel de gestion de la commande publique

- n° 23/2021 : Marché n°2021/06 : Réfection de la toiture et des chéneaux du Complexe Sportif Pierre de COUBERTIN

Prise d'acte

M. VIAL fait la remarque que la décision 14/2021 ne comporte ni Marianne, ni signature, la modification sera faite.

FINANCES

1. Acquisition de Foncier auprès de l'EPF 19 rue Ernest RENAN

- Monsieur Pierre WALCZAK rappelle la délibération du 30 mars 2021 concernant l'acquisition auprès de l'EPF du 19 rue Ernest Renan à Oignies. Une erreur sans incidence s'est glissée dans la prise en compte de la TVA. Il convient donc de présenter à nouveau cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2. Taxe Foncière sur les propriétés bâties

- Madame Nadine ZIANE expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts (CGI) : Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Indemnisation sur location de salle

- Madame Nadine ZIANE expose au Conseil municipal que Monsieur FLINOIS Jean-Claude a réservé la salle des Fêtes le 17 juillet 2021. Un frigo de la cuisine est tombé en panne et a provoqué la perte des denrées alimentaires. Monsieur FLINOIS Jean-Claude sollicite une indemnisation des denrées perdues. Madame le Maire propose une indemnisation

La délibération est adoptée à l'unanimité

4. Remboursements de locations de salles COVID

- Madame Nadine ZIANE informe l'assemblée délibérante que suite au confinement imposé par l'épidémie du COVID 19, de nombreux événements et rassemblements familiaux ont été annulés. Les familles ayant réglé l'acompte, en partie ou en totalité leur location de salle sollicitent le remboursement du montant versé.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Loyers – Demande de remise gracieuse

- Madame Nadine ZIANE expose au Conseil Municipal que les locataires occupant le logement situé au 49 avenue Kennedy à Oignies ont eu des difficultés à régler le loyer et les charges. Compte tenu de la situation financière très précaire des locataires, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une remise gracieuse pour la dette de 9000 euros concernant les loyers et charges couvrant la période d'occupation du 01/10/2019 au 31/05/2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Suppression de la régie de recettes n°81 : CMCF du 09/04/2015

- Madame Nadine ZIANE demande à l'assemblée d'approuver la suppression de la régie de recettes CMCF au 01/10/2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7. Modification de la régie de Transport de Personnes à Mobilité Réduite TPMR

- Madame Nadine LADEVEZ expose au Conseil Municipal la modification des tarifs de transport de personne à mobilité réduite.

La délibération est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

8. Mise à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet le cas échéant et de créer les postes nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9. Convention relative à la mise à disposition et à la rémunération des professeurs de l'école de musique de Oignies avec la ville de Libercourt

- Madame le Maire fait part à l'assemblée que les enfants inscrits à l'école municipale de musique de LIBERCOURT peuvent suivre la pratique instrumentale non dispensée par la Ville de LIBERCOURT mais proposée par la ville de OIGNIES. Dans ce cadre, il convient de mettre à disposition les professeurs de musique de la Ville de OIGNIES du 01^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

10. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés

- Monsieur Alain BOIGELOT expose au Conseil Municipal que le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence. Il convient donc de délibérer sur la mutualisation des achats afin de baisser leurs prix et leurs coûts de gestion. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Oignies d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres. Considérant qu'au regard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents. Il est demandé d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 6, la participation financière de la commune de Oignies et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant dûment habilité à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11. Marché n°2019/03 assurance de prévoyance statutaire Avenant n°1

- Madame Nadine ZIANE expose au Conseil Municipal que la société ALLIANZ, titulaire du marché d'assurance de prévoyance statutaire, informe qu'elle se voit contraint de résilier, à titre conservatoire le contrat en cours à sa prochaine échéance, soit le 31 décembre 2021 en raison de l'augmentation de la sinistralité.

17h30 M. VIAL demande une suspension de séance afin d'analyser le projet de délibération. La CAO ayant eu lieu après l'envoi du dossier, le projet de délibération a été complété.
17h30 fin de suspension de séance.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

12. Proposition de modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

- Madame le Maire expose à l'assemblée la modification de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

13. Dossier multi-partenarial dans le cadre du dispositif REACT-EU Fonds Européens

- Monsieur Florian GREBEAU expose au Conseil Municipal qu'afin d'établir l'organisation du partenariat et de définir les responsabilités de chaque partie en vue de la mise en œuvre du dossier, une convention de partenariat devra être signée entre : la Région Hauts-de-France et la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et l'ensemble des communes membres partenaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fin du Conseil Municipal : 17 H 48

Le Maire
Fabienne DUPUIS

